

SPECIALITE HISTOIRE-GEOGRAPHIE GEOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES
RECOMMANDATIONS POUR L'EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Académie de Rennes

SESSION 2021

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Le BO spécial n°2 du 13 février 2020 prévoit que l'épreuve consiste en une réponse orale construite à une question de cours pendant 10 minutes. Cette partie est suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury à partir des propos du candidat

Le candidat **tire au sort un sujet qui comporte deux questions de cours au choix**. Les questions sont problématisées et ne reprennent pas le libellé des programmes. **Les deux questions au choix ne portent pas sur la même partie du programme de terminale.**

Le candidat présente sa réponse pendant 10 minutes. Sa présentation est suivie de 10 minutes de questions en lien avec sa présentation.

Cette définition suppose que les sujets proposés ne soient pas trop spécialisés. Il est donc recommandé de proposer des questions portant sur des aspects centraux des programmes. Il n'y a pas de difficulté à les sélectionner en rapport avec les axes, les jalons, ou encore avec les objets de travail conclusifs. En se situant au niveau d'un cours, les questions permettront au candidat de témoigner de sa compréhension du sujet en mobilisant différents exemples.

Il convient toutefois de rappeler que les professeurs peuvent aborder les jalons de façon différente (cours "classiques", exposés, dossiers individuels ou collectifs) et surtout que « Le professeur apprécie le degré d'approfondissement de l'étude de chaque jalon ».

On peut donc formuler les conseils suivants :

- Pour les questions problématisées, une forme interrogative ouvrant la possibilité à des réponses diverses est préférable : par exemple :
« Selon vous, peut-on dire que ... » ou « Selon vous, pourquoi dit-on que ... », ou encore
« êtes-vous d'accord avec la proposition suivante : ... ? ».

- Dans la première partie de l'épreuve, les examinateurs laissent le candidat s'exprimer. On attend donc du candidat **un exposé en continu**, les interventions éventuelles des examinateurs ne devant être que ponctuelles (pour l'aider à prolonger son propos s'il est vraiment trop bref, par exemple) et inspirées par le seul souci de l'aider.
- Dans la réponse, on attendra la présence d'une ou deux notion(s)/concept(s) et des exemples appropriés et maîtrisés.
- On n'attendra pas de réponse exhaustive ni trop détaillée : il ne s'agit pas d'une épreuve de spécialiste et le format de cette épreuve n'autorise pas de long développement. Le BO précise que le candidat est évalué sur :
 - sa maîtrise de connaissances et sa capacité à les organiser ;
 - sa capacité à s'exprimer à l'oral
 - De même, on n'attendra pas de réponse formatée
 - Dans l'échange (qui porte nécessairement sur ce qu'a dit le candidat), il ne s'agira pas de multiplier les questions ponctuelles, mais de permettre au candidat de préciser un point particulier de sa présentation, de développer une réponse en argumentant, voire d'aller plus loin si sa présentation est déjà suffisante.

Enfin, nous vous rappelons que, tout particulièrement dans le contexte de cette année, Les examinateurs ont **un devoir de bienveillance** à l'égard des candidats : c'est une épreuve nouvelle et difficile, qui se déroule dans des conditions particulières tant en ce qui concerne sa préparation durant l'année que son déroulement. Les examinateurs s'abstiennent de manifester leur opinion (favorable ou défavorable) et prennent garde à ne pas déstabiliser involontairement le candidat (par exemple par des remarques ou des plaisanteries).

Les IA-IPR d'histoire et de géographie